

La commission relative aux modalités de blocage demande au comité d'organisation que les personnels enseignants et administratifs puissent accéder aux bâtiments du site de Censier.

Tous les services administratifs doivent ouvrir afin d'assurer la continuité de service, dans l'intérêt des étudiants et du bon fonctionnement de l'université. Des étudiants en dépendent : il ne faut pas, par exemple, mettre en danger les étudiants en situation précaire (comme les étudiants Campus France).

Les services sont ouverts uniquement pour les personnels et les enseignants, mais il n'y a pas d'ouverture au public

La bibliothèque est ouverte à tout le monde (sachant que les concours et les DU ont vraiment besoin d'y avoir accès).

Les enseignants s'engagent à ne pas faire cours – à l'exception des cours suivants :

- agrégation
- CAPES
- DU
- Master 2 pro (sous réserve)

Les notes seront bloquées pendant toute la durée du blocage.

Nous pensons que si le blocage veut tenir, il est indispensable que le personnel administratif puisse travailler.

Nous rappelons que cela s'est déjà fait lors des précédents blocages.